



Reddite quae sunt Horionis Horioni

Jean-Luc Fournet

► To cite this version:

Jean-Luc Fournet. Reddite quae sunt Horionis Horioni. Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik, 2002, 139, pp.138. hal-01596675

HAL Id: hal-01596675

<https://hal.science/hal-01596675v1>

Submitted on 28 Sep 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Reddite quae sunt Horionis Horioni

Author(s): Jean-Luc Fournet

Source: *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, Bd. 139 (2002), p. 138

Published by: Dr. Rudolf Habelt GmbH

Stable URL: <http://www.jstor.org/stable/20191428>

Accessed: 01-03-2017 07:53 UTC

JSTOR is a not-for-profit service that helps scholars, researchers, and students discover, use, and build upon a wide range of content in a trusted digital archive. We use information technology and tools to increase productivity and facilitate new forms of scholarship. For more information about JSTOR, please contact support@jstor.org.

Your use of the JSTOR archive indicates your acceptance of the Terms & Conditions of Use, available at

<http://about.jstor.org/terms>



Dr. Rudolf Habelt GmbH is collaborating with JSTOR to digitize, preserve and extend access to
Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik

REDDITE QUAE SUNT HORIONIS HORIONI

Dans son article intitulé « Ein übersehener inschriftlicher Beleg für den Praefectus Praetorio Orientis Hephäistos (Mitte des VI. Jh.s) », *ZPE* 137, 2001, p. 188, Adam Łajtar identifie le duc Horion de *I.Syringes* 788 (inconnue de la *PLRE* III) avec Flavius Ioannes Theodoros Menas Narses Chnoubammon Horion Hephäistos, connu pour avoir été, entre autres, duc de Thébaïde. Il partage en cela l’opinion d’O. Hornickel, *Ehren- und Rangprädikate in der Papyrusurkunden*, Giessen 1930, p. 9, n. 4 : « Der dux Horion der Thebais wird auch als Hephaestus bezeichnet ». L’éditeur des *I.Syringes*, J. Baillet, avait pourtant préféré voir dans l’Horion de son graffito le duc homonyme cité dans l’*Édit XIII*, 24¹. Or celui-ci ne soit pas être confondu avec le duc Hephäistos ainsi que le rappelait plus récemment R. Rémondon : « Nous ne pensons pas qu’il faille identifier cet Horion avec le duc Flavius Jean ... Horion Hephäistos »². Il faut donc bien distinguer Horion (*PLRE* III, Orion, p. 957), duc de Thébaïde au moment de la promulgation de l’*Édit XIII* (538/539)³, de Flavius Ioannes Theodoros Menas Narses Chnoubammon Horion Hephäistos (*PLRE* III, p. 582), attesté comme duc de Thébaïde en 543-545⁴, avant qu’il ne devienne duc et préfet d’Alexandrie et préfet du prétoire d’Orient. Le nom d’usage dans les séquences polyonymiques du Bas-Empire est normalement le dernier, l’avant-dernier faisant référence au père⁵, ce qui nous interdit de confondre les deux personnages. À la rigueur pourrait-on être tenté de voir dans le premier le père du second⁶; mais rien pour l’instant n’étaye cette hypothèse.

Je profite de l’occasion pour signaler une attestation nouvelle d’Horion offerte par un papyrus encore inédit de l’Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (inv. 62), faisant partie d’un lot d’archives provenant de Lycopolis⁷: il s’agit d’un contrat de boulangerie, daté du 11 avril 534, passé entre un boulanger et la *domus divina* de Justinien « représentée par les Flavii Horion et Ioannes, les glorioissimes illustres et arabarques » (διὰ Φλαυίων Ὡρίωνος καὶ Ἰωάννου ἐνδοξοτάτων ἡλιοστρίων καὶ ἀραβαρχῶν). Les rapports avérés entre la fonction d’arabarque et celle de duc incitent à postuler l’identité entre ces deux personnages et les ducs Ioannes et Horion qui se sont succédés en Thébaïde juste avant et pendant la promulgation de l’*Édit XIII*⁸. Cette attestation complète notre connaissance de la carrière d’Horion : avant de devenir duc, il a donc été arabarque.

CNRS-Strasbourg

Jean-Luc Fournet

¹ J. Baillet, *Inscriptions grecques et latines des tombeaux des rois ou Syringes à Thèbes*, fasc. 3, Le Caire 1925, p. 619, *addendum* à la p. 167, n° 788, renvoyant à J. Maspero, *BIAFO* 10, 1912, p. 143.

² R. Rémondon, « L’Édit XIII de Justinien a-t-il été promulgué en 539 ? », *CdE* 30, 1955, p. 113, n. 8.

³ Attesté aussi par un papyrus que ne connaît pas la *PLRE* III, *P.Lond.* V 1708, 86; 208, sous la forme ‘Opíow au lieu de Ὡρίων. Mais sur la difficulté d’interprétation de ces attestations, cf. R. Rémondon, *l. c.*, p. 114-118 et particulièrement p. 117-118.

⁴ *P.Flor.* III 292, 1 (7e ind. = 543/544); *P.Flor.* III 293, 1 (8e ind. = 544/545); *P.Cair.Masp.* I 67031, 1 [BL IV, p. 12] (pour la date, cf. R. Rémondon, *l. c.*, p. 118-120).

⁵ Cf. B. Salway, « What’s in a Name? A Survey of Roman Onomastic Practice from c. 700 B.C. to A.D. 700 », *JRS* 84, 1994, p. 141-143; D. Feissel et I. Kaygusuz, « Un mandement impérial du VIe siècle dans une inscription d’Hadrianopolis d’Honoriade », *TravMem* 9, 1985, p. 401-404.— Une exception, cependant: celle du consul Cyrus, dont le nom d’usage est l’avant-dernier dans le polyonyme (Fl. Taurus Seleucus Cyrus Hierax) d’après *P.Rain.Cent.* 94, 1.

⁶ Un tel cas de népotisme ne serait pas pour étonner à cette époque (cf. mon *Hellénisme dans l’Égypte du VIe siècle*, Le Caire 1999, I, p. 328-329).

⁷ Sur ce lot en cours de publication, cf. J. Gascou, « Les papyrus lycopolites de l’Académie des Inscriptions », *Atti del XXII Congr. Int. di Pap.*, Florence 2001, p. 539-547. Sur le P.Acad. inv. 62, cf. J.-L. Fournet, « Un nom rare du boulanger : ΑΠΤΟΚΟΛΑΗΤΗΣ », *REG* 113, 2000, p. 395.

⁸ Cette identification a déjà été proposée par J. Gascou dans J. Delmaire « Le personnel de l’administration financière en Égypte sous le Bas-Empire Romain (IVe-VIe siècles) », *CRIPEL* 10, 1988, p. 133. Elle n’a cependant pas été reprise par la *PLRE* III.— Sur un autre cas d’arabarque devenu duc, voir J. Delmaire, *l. c.*, p. 137.